

DELIBERATION CA081-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 20 juin 2016.

Objet de la délibération Création de la commission césure

Le conseil d'administration réuni le 30 juin 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La création de la commission césure est approuvée

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 29 voix pour.

Fait à Angers, le 7 juillet 2016

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **8 juillet 2016** / mise en ligne : **8 juillet 2016**

- Création de la commission césure

POUR VOTE

Rôle

Les missions assignées à la commission Césure sont :

- d'évaluer le dispositif
- de proposer des axes d'amélioration
- d'examiner les demandes de périodes de césure déposées par les étudiant-e-s auprès de leur composante, en cas de refus de la composante (examen du dossier et échange avec les étudiant.es)
- d'émettre un avis sur ces demandes

Composition

Cette commission comprend :

- le/la Vice-président.e FVU
- le/la Vice-président.e Etudiant.e ou son/sa représentant.e
- 2 enseignants.es-chercheurs.es ou enseignants.es élus.es par la CFVU parmi ses membres
- 1 personnels BIATSS élu.e par la CFVU parmi ses membres
- 2 étudiants.es élus.es par la CFVU parmi ses membres